MRC de
Mékinac

Certificat de conformité

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Séverin a transmis, à la MRC de Mékinac, une copie du règlement suivant :

- **Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments numéro 2026-810;**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Mékinac a étudié et approuvé, en vertu de l'article 137.3 de la L.A.U, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments numéro 2026-810 par la résolution numéro 26-10-202;

Je, soussignée, Nathalie Groleau, greffière-trésorière de la MRC de Mékinac, délivre le présent certificat de conformité pour l'approbation dudit règlement;

Émis, à Saint-Tite, sixième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-six.

Ce 06/11/2026

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière